Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_081-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-081

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1er octobre2026 au 1er décembre 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2025, RAPPORT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET RAPPORT DE LA DSP TRANSPORTS 2024-2025 DE CCA

M. François LE TOLLEC, adjoint au Maire, expose :

La loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (article L 5211-39 du CGCT) impose aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activité, de développement durable et égalité femmes-hommes 2025, le rapport du compte financier unique 2025 ainsi que le rapport de la DSP transports 2024-2025 de CCA ont été transmis aux conseillers municipaux.

Ces rapports doivent permettre aux conseillers municipaux d'être informés de ces domaines de gestion, d'en débattre. Le rapport d'activité, le compte financier unique et le rapport de la DSP transports sont également consultables sur le site Intranet de CCA.

S'agissant d'une simple information du conseil municipal, il n'y a pas de vote à réaliser.

Dont acte.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

